

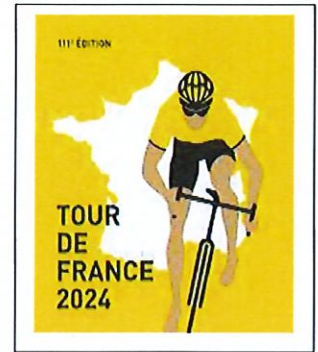
**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION : INTERDITE**

Madame la Maire de la commune de TULETTE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2213-2,

Vu le Code de la route,

Vu le passage à Tulette le 17 juillet 2024 de la 17<sup>ème</sup> étape de la course cycliste du :

**« SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX/SUPERDEVOLUY »**

Vu les arrêtés départementaux référencés SEGDP-2024-21-AT et SEGDP-2024-33-AT,

En raison des difficultés de circulation dues au passage du TOUR DE FRANCE le 17 juillet 2024 dans TULETTE,

**ARRÊTÉ N°146-2024 :**

**Article 1 :** La circulation de tous les types de véhicules EST STRICTEMENT INTERDITE sur la totalité de la D 94 en agglomération le 17 juillet 2024 de 10h00 jusqu'à 15h00. Seuls sont autorisés à circuler les véhicules suivants :

- Caravane publicitaire du TOUR DE FRANCE,
- Véhicules motorisés encadrant les cyclistes,
- Voiture balai,
- Véhicules motorisés d'assistance et de secours (pompiers, SAMU, SMUR, ambulances).

**Police de la circulation :** La circulation sur les voies empruntées par le « TOUR DE FRANCE 2024 » est interdite à tous les véhicules autres que ceux munis de l'insigne officiel de l'organisation, comme suit : 1 heure avant le passage de la caravane publicitaire et sera rétablie 30 minutes après le passage de la voiture balai et du véhicule de la Gendarmerie nationale indiquant la fin de la course.

**Le stationnement du public est interdit :**

1. Dans les virages à angle droit ou en épingle à cheveux et faisant suite à une longue ligne droite ou à une descente rapide,
2. Sur les ponts,
3. Dans les voies particulièrement étroites.

**Article 2 :** Tout véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré en infraction.

**Article 3 :** Madame la Maire de Tulette et le commandant de communauté de brigade de gendarmerie de SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Destinataires :**

- La gendarmerie de Saint-Paul-Trois-Châteaux,
- Le centre technique départemental de la Drôme,
- La CCDSP de Pierrelatte,
- Le centre technique communal.

Fait à Tulette,  
Le 9 juillet 2024

La Maire,  
Sylvie MOLINIÉ

